

LA COPRODUCTION DE SERVICES
COLLECTIFS URBAINS EN AFRIQUE DE
L'OUEST

Sambou Ndiaye

Note sur l'auteur :

Sambou Ndiaye est doctorant en sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série : Comparaisons internationales N° 22

ISBN : 2-89251-246-8



Avril 2005

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| 1. CONTEXTE D'ÉMERGENCE DU SYSTÈME NON CONVENTIONNEL DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES | 2 |
| 1.1 UNE CARENCE DANS LA GESTION URBAINE | 2 |
| 1.2 LE SYSTÈME CONVENTIONNEL DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES | 3 |
| 1.3 UN MOUVEMENT URBAIN DE CONTESTATION SOCIALE..... | 6 |
| 2. DESCRIPTION DU SYSTÈME NON CONVENTIONNEL DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES | 7 |
| 2.1 LES CONTOURS DU SYSTÈME | 7 |
| 2.2 L'EXPÉRIENCE DE SAINT-LOUIS | 10 |
| 3. ATOUS ET DÉFIS DU SYSTÈME CETOM | 14 |
| 3.1 LES PRINCIPAUX ATOUS | 14 |
| 3.2 LES DÉFIS MAJEURS | 18 |
| CONCLUSION..... | 21 |
| BIBLIOGRAPHIE | 23 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|-----------|
| Tableau 1 : Comparaison des systèmes de gestion des ordures ménagères en Afrique de l'Ouest..... | 9 |
| Tableau 2 : Le schéma institutionnel de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Saint-Louis..... | 12 |
| Tableau 3 : Comparaison des sources de financement du GIE CETOM du quartier de Léona de 2000 à 2002..... | 13 |
| Tableau 4: Description territoriale des modalités du système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères dans les quartiers de Saint-Louis... | 13 |
| Tableau 5 : Évolution de la part des Gie dans le budget de nettoyage de la Commune de Saint-Louis de 2001 à 2003 (Fcfà)..... | 19 |
| Tableau 6 : L'impact des Gie Cetom dans les quartiers cibles..... | 21 |

INTRODUCTION

Parmi les facteurs à l'origine de la crise qui frappe la plupart des villes africaines, on peut retenir la faible maîtrise du rythme et du mode d'urbanisation, le mode de gestion urbaine inapproprié ainsi que les déficits techniques et financiers liés à la décentralisation. De telles contraintes expliquent les difficultés des collectivités locales à remplir leur mission de promotion du développement local. Dans ce cadre, les résultats mitigés du système conventionnel de gestion des ordures ménagères que tentent de compenser certaines initiatives populaires, ont amené une bonne partie des collectivités locales sénégalaises, voire africaines, à expérimenter à partir des années 1990, un système de gestion partagée des ordures ménagères en relation avec des groupements socio-économiques.

L'objet de cette recherche est d'interroger, à partir de l'expérience du projet CETOM (Collecte, Évacuation et Traitement des Ordures Ménagères) menée à Saint-Louis du Sénégal, la portée de ce système non conventionnel de gestion partagée des ordures ménagères en termes de performance socio-économique et d'impact sociopolitique, en lien avec la construction d'une gouvernance locale. L'enjeu soulevé est le suivant : la gestion partagée des services publics locaux peut-elle être réduite à un marketing politique des collectivités locales instrumentalisant la mobilisation populaire ? Ou au contraire, n'augure-t-elle pas une plus grande démocratisation de l'accès aux services de base ainsi que l'émergence de nouvelles pratiques de régulation misant sur une gouvernance territoriale ?

À cet effet, nous postulons que la dynamique de gestion partagée des services publics locaux exprime un lieu de lecture et de construction de nouveaux compromis sociétaux. Sous ce rapport, elle informe sur le processus de reconfiguration du mode de régulation locale au Sénégal, particulièrement les modalités de production et de distribution de services publics locaux ainsi que la recomposition de l'architecture institutionnelle locale.

Cette présentation, basée sur des données de terrain récemment collectées dans le cadre d'une thèse de doctorat en sociologie¹, s'articule autour de trois parties. D'abord, les déterminants à l'émergence du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères seront présentés pour situer le contexte. Dans un second temps, le système non conventionnel sera spécifié et illustré par l'expérience menée à Saint-Louis et enfin, l'analyse d'un tel système se fera sous forme d'atouts et de défis.

1. CONTEXTE D'ÉMERGENCE DU SYSTÈME NON CONVENTIONNEL DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'émergence du système de gestion partagée des ordures ménagères en Afrique de l'Ouest peut être située à la fois, dans la carence du mode traditionnel de gestion urbaine, dans les défaillances du système conventionnel de gestion des ordures ménagères et enfin, dans la montée d'un mouvement de contestation urbaine, expressif du malaise urbain.

1.1 UNE CARENCE DANS LA GESTION URBAINE

Le contexte du milieu urbain africain demeure marqué par des contraintes structurelles qui prennent formes dans la persistance de la crise économique, renforcée par les programmes d'ajustement structurel et dans l'environnement international peu maîtrisé. Les collectivités locales sont alors confrontées au paradoxe de la décentralisation : l'élargissement des compétences des collectivités locales semble être en décalage avec les exigences de renforcement de leurs capacités techniques et financières (Osmont, 1995). S'y ajoutent l'explosion urbaine² ainsi qu'un mode d'urbanisation « spontané ou anarchique » résultant de la crise du monde rural alors que les conditions de prise en charge n'étaient pas encore assurées (Antoine et al, 1995; Guibbert 1996).

¹ Cette présentation est l'une des quatre études de cas composant la thèse intitulée : «Économie populaire et développement local en contexte de précarité. L'entrepreneuriat communautaire en milieu urbain sénégalais : le cas de la ville de Saint-Louis».

² Le rythme d'accroissement de la population urbaine au Sénégal est passé de 22% en 1961, 32% en 1976, 39% en 1988 (Mbow, 1992 : 206) et 45% en 2001. Selon l'IAGU (1996), le niveau d'urbanisation moyen en Afrique de l'Ouest qui était de 14% en 1960 et de 40% en 1990, évoluera autour de 63% en 2020.

Aussi, on assiste à une urbanisation sans développement ainsi qu'à une macrocéphalie urbaine autour des capitales qui ont pour conséquences d'accentuer l'appauvrissement de la population.

De telles contraintes ne sauraient cacher le déficit en matière de gestion urbaine hérité des stratégies de développement post coloniales (après 1960), à savoir : l'orientation techniciste et interventionniste des pouvoirs publics ainsi que la priorité accordée au rural au détriment de l'urbain dans les politiques de développement. La carence du mode de gestion urbaine traduit le fait que la plupart des municipalités d'Afrique de l'Ouest sont davantage vues comme des instruments de prédation ou des relais politiques du parti au pouvoir que comme des cadres appropriés de promotion du développement (Diouf et Diop, 1993; PDM, 1997). Toutefois, la situation actuelle semble s'être assainie dans un contexte de démocratisation et de décentralisation plus poussé cherchant à promouvoir le renforcement du contrôle social sur les élus.

1.2 LE SYSTÈME CONVENTIONNEL DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le système de gestion des ordures ménagères n'échappe pas à un tel cadre structurel, qu'accentue le taux de production de déchets par habitant ainsi que l'augmentation constante des biens de consommation de masse. Mais le problème réside surtout dans l'inefficacité et l'inefficience de l'unique cadre de gestion des ordures ménagères pratiqué en Afrique de l'Ouest jusqu'à la fin des années 1980.

Un tel système qui se caractérisait par son approche centralisée, sectorielle, techniciste, mimétique et enfin formelle, était peu efficace, économiquement coûteux, socialement inapproprié, et écologiquement nocif (Guibbert, 1990 et 1996; Gaye, 1996 ; Doucouré, 2002). Les gros matériels utilisés, souvent en panne et dont l'entretien et le renouvellement devenaient insupportables pour un budget communal en déficit constant, n'avaient pas accès à la plupart des quartiers, du fait de leur mode d'occupation «anarchique ou spontané». C'est pourquoi, ils ne permettaient pas d'assurer la collecte

systematique et quotidienne des ordures ménagères chez l'habitant, sans parler du problème récurrent d'évacuation. Les déficiences d'un tel système étaient surtout visibles lors de l'hivernage (ou saison des pluies de juillet à septembre), lorsque les eaux des pluies non drainées se mêlaient aux entassements des ordures au niveau des dépôts sauvages. La plupart des quartiers défavorisés étaient alors transformés en «bombes bactériologiques» posant ainsi de réels problèmes de salubrité, de pollution, de santé publique et de qualité de vie, mais également de justice sociale : « le défaut de prise en charge publique, le traitement en « parent pauvre » des quartiers périphériques par le service de collecte des déchets, d'une part, et la méconnaissance des dangers sanitaires des décharges et dépotoirs sauvages d'autre part, alimentent le « laisser-aller » et la « déresponsabilisation » des habitants quant à l'espace collectif urbain » (Waas, 1990 : 12). C'est un tel système qu'on trouvait dans la plupart des villes sénégalaises et africaines avec comme acteur stratégique, les régies municipales ou d'autres services publics comme à Bamako (Mali), avec la Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement (DSUVA), à Ouagadougou (Burkina Faso) avec l'Office National des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement (ONASENE), à Cotonou (Bénin) avec le Service de la Voirie Urbaine de Cotonou (SVUC) (Thu Thuy, 1996).

L'échec du monopole public à travers notamment les régies municipales va favoriser l'intervention de nouveaux types d'acteurs. C'est le cas de l'AGETIP³ dans le cadre de ses projets à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). C'est ainsi qu'à Saint-Louis, cette agence va engager de jeunes chômeurs pour le ramassage quotidien des ordures ménagères sur les grandes artères de la ville avec du petit matériel et comme gratification, des denrées de première nécessité. Mais ce projet, qui n'a pu assurer une articulation avec la régie municipale, a privilégié un traitement social de la gestion des ordures ménagères tout en laissant intacte la question de l'évacuation des ordures ménagères collectées.

Ce seront surtout les sociétés parapubliques et les entreprises privées qui vont contractualiser avec les municipalités pour prendre la place des régies municipales en

³ Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public

matière de gestion des ordures ménagères. À Dakar (capitale du Sénégal), on note dès 1971, l'intervention de la SOADIP (Société Africaine de Diffusion et Promotion) qui sera remplacée par la SIAS (Société Industrielle d'Aménagement urbain du Sénégal) de 1984 à 1992 (Doucouré, 2002). À Saint-Louis, la société Italiana Investimenti assurait au même moment le nettoyage de la ville ainsi que l'évacuation des ordures ménagères contre une redevance mensuelle de 11,5 millions de Fcfa⁴. Mais ces acteurs ont reproduit le système conventionnel avec les mêmes limites : reproduction du monopole d'ordre privé ou d'une bipolarité publique/privée, déficience de leur personnel technique, faible couverture géographique des actions limitées aux endroits visibles de la ville, permanence des interférences politiques. S'ajoutent à de telles contraintes, les difficultés des Communes à évaluer le service rendu et surtout, à payer régulièrement les redevances aux sociétés concessionnaires, du fait d'un budget en déficit constant (Cissé, 1998).

En réalité, le système conventionnel de gestion des ordures ménagères, qu'il soit mis en œuvre seul, par les pouvoirs publics ou en lien avec les sociétés parapubliques, les agences de développement ou avec des sociétés privées, n'a pu combler les attentes en termes de durabilité et d'appropriation locale mais surtout, en termes d'efficacité et d'efficience dans un contexte de crise des finances publiques. En outre, son orientation centralisée et techniciste demeure porteuse d'une ségrégation spatiale dans l'accès aux services publics locaux tout en favorisant la déresponsabilisation et l'attentisme des populations dans l'amélioration de leur cadre de vie.

⁴ Soit environ 22 750 \$ (1 dollar canadien équivaut à environ 400 Fcfa).

1.3 Un mouvement urbain de contestation sociale

En dehors du poids des contraintes du milieu urbain ainsi que des limites du système conventionnel, ce furent l'accentuation de la pression sociale par rapport à l'insalubrité des quartiers populaires ainsi que la floraison d'initiatives populaires en vue de compenser l'effritement du service public à la fin des années 1980, qui ont fini par convaincre les élus locaux de la nécessité de changer de mode de gestion des ordures ménagères.

En effet, la montée d'un mouvement de contestation sociale urbaine, dont l'une des formes les plus élaborées demeure le « set setal », demeure expressive du malaise urbain, notamment au niveau des jeunes et des populations des quartiers périurbains, populaires ou défavorisés. Activité volontaire d'utilité publique, le «set setal» (être propre et rendre propre) se positionnait comme une tentative populaire de gestion palliative à l'effritement des services publics en cherchant à s'attaquer, notamment, au problème de l'insalubrité : nettoyage des quartiers, des places publiques, des dépôts sauvages, drainage des eaux lié à l'inondation... Cette activité témoigne d'un mouvement de contestation populaire sanctionnant l'échec des politiques de développement, le mode de gestion urbaine ainsi que la mal gouvernance tout en préfigurant des prémises d'une société civile populaire. En réalité, l'effervescence associative constatée autour d'un tel mouvement positionnait les initiatives populaires comme composante du mouvement social de contestation du mode de régulation post-colonial.

Malgré leur ampleur, de telles activités ont été incapables de structurer une proposition alternative durable (O'Brien et al, 2002), ce qui démontre que les initiatives populaires ne peuvent pas et ne devraient pas se substituer aux institutions publiques : «Leurs initiatives et réalisations doivent plutôt être considérées comme des pistes, de stratégies alternatives qui doivent être évaluées, et le cas échéant, validées pour être relayées sur le terrain par l'action des services de l'État et des municipalités» (Soumaré, 1999: 132).

En tout état de cause, les opérations de « set setal » ont contribué positivement à crédibiliser l'idée selon laquelle, le transfert d'une partie de la gestion des ordures

ménagères à des groupes sociaux déjà structurés et ayant un ancrage territorial, notamment dans les quartiers inaccessibles à la régie municipale, pourrait constituer une solution efficace, efficiente et durable au risque bactériologique et sociopolitique que constituait la problématique des ordures ménagères en milieu urbain. Ainsi, la décision de plus en plus de municipalités de contractualiser avec des groupements de jeunes ou de femmes, à partir du début des années 1990, constitue un signal fort marquant d'une tentative d'institutionnaliser les initiatives prises par les populations des quartiers défavorisés ou périphériques en vue d'améliorer leur cadre de vie. Que ce soit à Saint-Louis avec les GIE CETOM des quartiers à partir de 1994, à Thiès avec l'Union des Comités de Salubrité de la Ville de Thiès (UCOSAVIT), à Rufisque, avec le Projet d'Assainissement de Diokoul et Environnants (PADE), à Dakar avec la Coordination des Associations et Mouvements des jeunes de la Communauté Urbaine de Dakar (CAMCUD) à partir de 1993, ou encore à Bamako avec la Coopérative Féminine pour la Santé Familiale et l'Assainissement à partir de cette même année, une nouvelle ère semble s'ouvrir autour d'une gestion partagée des ordures ménagères dans les villes d'Afrique de l'Ouest.

2. DESCRIPTION DU SYSTÈME NON CONVENTIONNEL DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

2.1 LES CONTOURS DU SYSTÈME

À partir des années 1990, les expérimentations autour du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères dans la plupart des villes d'Afrique de l'Ouest demeurent expressives de l'épuisement du mode de régulation post-colonial positionnant les pouvoirs publics comme unique acteur de promotion du développement. Elles sanctionnent la gestion isolée des services publics locaux en vue de promouvoir l'intervention d'une pluralité d'acteurs tout en positionnant les initiatives populaires dans une dynamique de gestion professionnelle de services locaux, en relation avec les collectivités locales. Quatre déterminants structurent ce système non conventionnel de gestion des ordures ménagères.

1. Le monopole et la bipolarité publique/privée disparaissent au profit de l'élargissement du cercle des acteurs à des groupements d'intérêt économiques (GIE)⁵ de jeunes et de femmes ayant un ancrage territorial dans les quartiers cibles. Cette implication opérationnelle des populations participe de la promotion du partenariat urbain et de l'application de la subsidiarité dans les actions de développement tout en faisant des populations, des actrices de l'amélioration de leur cadre de vie.
2. Le système est basé sur la ségrégation positive au profit des quartiers défavorisés, périurbains ou à occupation «anarchique» dans un souci de démocratisation de l'accès aux services urbains de base en faveur des populations les plus démunies.
3. Il remet en cause la primauté accordée à la mécanisation comme choix technique au profit de la valorisation de la ressource humaine et de l'utilisation d'un système à traction équine utilisant des moyens techniques plus légers et plus adaptés à la configuration des quartiers «spontanés» ainsi qu'à la nature de leur site (les charrettes).
4. La gestion des ordures ménagères s'intègre dans une vision plus globale ainsi que dans un processus plus complet d'écologie urbaine. À ce niveau, elles ne sont plus seulement considérées comme une contrainte, mais plutôt comme une ressource locale qui s'insère à l'intérieur d'un cycle articulant récupération/transformation/valorisation des ordures ménagères.

La différence entre le système de gestion partagée des ordures ménagères et le système conventionnel se situe tant au niveau de l'orientation, de l'approche, des acteurs mobilisés, du mode de financement ainsi que des zones cibles (voir le tableau 1).

⁵ Le groupement d'intérêt économique (GIE) est une forme organisationnelle qui cherche à arrimer l'orientation économique d'une entreprise avec la base communautaire d'une association. Le GIE est une structure socio-économique démontrant un positionnement économique plus affirmé des associations tout en intégrant la possibilité de partage des bénéfices entre les sociétaires.

Tableau 1 : Comparaison des systèmes de gestion des ordures ménagères en Afrique de l'Ouest

| Éléments comparatifs | Système conventionnel 1960- 1980 | Système de gestion partagée Années 1990 |
|-----------------------------|--|--|
| Acteurs stratégiques | Monopole public ou bipolarité publique/privée | Régie municipale, sociétés parapubliques et privées, groupes socio-économiques et habitants |
| Approche | Centralisée, techniciste et sectorielle avec utilisation de matériels lourds | Approche filière : partenariat, subsidiarité, combinaison de matériels lourds et de systèmes à traction équine |
| Orientation | Les ordures ménagères, une contrainte à éliminer | Les ordures ménagères, une ressource locale dans un processus d'écologie urbaine |
| Zone d'intervention | Grandes artères de la ville | Grandes artères et quartiers défavorisés par souci d'équité et de démocratisation |
| Mode de financement | Public + partenaires | Public + partenaires + populations abonnées + volontariat des prestataires |
| Résultats | Efficacité et efficience moindres, ségrégation spatiale du service, déresponsabilisation des populations, problème de salubrité et de santé publique | Système efficace, insertion socio-économique de jeunes prestataires malgré la précarité de l'emploi, amélioration de la qualité de vie, co-financement du système, régulation négociée des ordures ménagères au sein du quartier |

2.2 L'expérience de Saint-Louis

Située au Nord du Sénégal, avec près de 180 000 habitants répartis dans 22 quartiers, la ville de Saint-Louis partage la plupart des caractéristiques décrites plus haut concernant le milieu urbain africain (Bonnardel, 1992 ; Ndiaye, 1997 et 1998). Fondée en 1659 par les Français à la recherche d'un entrepôt fortifié, cette ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française, de la Mauritanie et du Sénégal récemment inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité (2000) est redevenue une ville africaine après avoir perdu ses fonctions historiques. Mais ce sont principalement les facteurs liés à une économie indigente, aux contraintes spatiales et au mode de gestion urbaine inadapté qui expliquent l'état actuel de la ville (Wade, 1994). En outre, 20% du territoire communal sont occupés par le fleuve et la mer, posant ainsi des contraintes de site (avec les inondations cycliques durant chaque hivernage), de disponibilité d'espace ou encore d'occupation spontanée et anarchique de l'espace (ADC et CSL, 1999). Toutefois, il faudra reconnaître que la situation évolue positivement depuis le début des années 1990, notamment avec l'appui de la coopération décentralisée (Lille en France) dont l'une des spécificités réside dans le renforcement institutionnel des collectivités locales.

La Municipalité de Saint-Louis, obnubilée par la critique populaire permanente (du fait de l'insalubrité notoire des quartiers), va demander l'appui des partenaires au développement pour la mise en place d'un plan d'actions municipales. En 1981, la coopération décentralisée Lille/Saint-Louis va se positionner en transformant le jumelage entre ses deux villes autour d'une coopération au développement⁶. C'est ainsi qu'à partir de 1992, des études, notamment celle menée par l'Agence Cités Unies Développement, permettront de dresser un diagnostic urbain avec des recommandations sur la mise en place d'un dispositif d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage (à savoir la CCIADL⁷, devenue Agence de Développement Communal) et sur la mise en œuvre de projets

⁶ En effet, le jumelage se limitait à des actions ponctuelles à but humanitaire et aux voyages des élus des deux villes. La formule associative sera privilégiée en transformant le jumelage en une association loi 1901, dénommée Partenariat Lille/Saint-Louis. Cette formule permettra de dépasser la logique humanitaire au profit d'une logique de projets, puis celle de programmes, en insistant sur la durée ainsi qu'une approche intégrée et participative.

⁷ Cellule de Coordination, d'Information et d'animation pour le Développement Local (CCIADL).

structurants dont l'une des composantes était l'installation d'un système de gestion partagée des ordures ménagères.

C'est dans ce cadre qu'a pris naissance le projet de Collecte, Évacuation et Traitement des Ordures Ménagères (CETOM) en 1994, qui dénote d'une démarche intégrée articulant les échelles ville et quartier. Quatre composantes majeures structurent ce projet:

1. la redynamisation de la régie municipale en lui donnant plus de moyens, en ciblant son intervention autour des grandes artères et enfin, en insistant sur l'étape d'évacuation des ordures ménagères;
2. la mise en place de GIE CETOM, à travers une démarche participative et progressive dans tous les quartiers non accessibles à la régie municipale. Utilisant un système à traction équine, le GIE CETOM est chargé de la pré collecte journalière des ordures ménagères au pas des portes de maisons (6 jours sur 7) ainsi que de leur évacuation sur un site relais pour une transformation en compost. La régie municipale intervient en aval pour évacuer les ordures du site relais vers la décharge municipale ou en les utilisant dans les quartiers inondables à des fins de remblai;
3. des partenaires au développement viennent renforcer ce système en fonction de leurs domaines d'intervention (voir le tableau 2). C'est ainsi que la coopération belge met actuellement l'accent sur les infrastructures structurantes de la régie municipale (construction d'une décharge municipale et de site relais, acquisition de matériels lourds pour assurer l'évacuation régulière des ordures ménagères); l'ONG Enda Rup intervient dans la sensibilisation et le renforcement des capacités des GIE et enfin, Lvia intervient dans les possibilités de valorisation des ordures ménagères, à travers leur transformation en plastique ;
4. ponctuellement, des prestataires privés sont mobilisés notamment lors d'opérations d'envergure pour évacuer les dépôts sauvages.

Tableau 2 : Le schéma institutionnel de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Saint-Louis

- la Commune de Saint-Louis assure la maîtrise d'ouvrage ;
- l'Agence de Développement Communal joue un rôle d'appui à la maîtrise d'ouvrage communal, notamment au niveau de la conception des dossiers de projets, de la médiation sociale ainsi que de l'interface et de la coordination avec les partenaires du nettoyage ;
- les services techniques municipaux sont chargés de la mise en œuvre, à travers la régie municipale et assurent le suivi des autres opérateurs tels les GIE CETOM ;
- les GIE CETOM assurent au sein de leurs quartiers respectifs, la maîtrise d'œuvre de la gestion des ordures ménagères ;
- les Comités de nettoyage ou les Conseils de Quartier assurent le suivi opérationnel des Gie ainsi que le relais auprès de la Commune, des habitants et des partenaires ;
- les partenaires au développement (coopération bilatérale, décentralisée, ONG) viennent en appui au système en signant des conventions avec la Commune ;
- les habitants participent au co-financement du système à travers leur abonnement mensuel.

L'objectif essentiel visé dans la mise en place des GIE CETOM est d'améliorer l'environnement des quartiers cibles en favorisant la participation des populations tout en cherchant à créer des emplois pour les jeunes. Les GIE CETOM participent donc à un entrepreneuriat durable en combinant des problématiques relevant à la fois du développement durable, de l'auto emploi et de *l'empowerment local*. Une vaste campagne de sensibilisation sera menée par les services techniques municipaux (STM) après la sélection de quatre quartiers test (Bango, Eaux-Clares/Diaminar, Médina Course, Diamaguène). Ces quatre GIE CETOM bénéficieront d'un encadrement technique rapproché des Services techniques Municipaux ainsi que de moyens importants mobilisés par le Partenariat Lille/Saint-Louis : subvention mensuelle de 75 000 Fcfa destinée à la nourriture des chevaux et à l'entretien du matériel, formations des prestataires, construction d'écurie, mise à la disposition des matériels : charrettes, chevaux, gants, blouses, bottes... De son côté, le GIE organise un système d'abonnement des ménages du quartier, dont le prix est fixé de façon concertée, variable de 500 à 1000 Fcfa (de 1,5 à 2,5 dollars). Ces ressources financières tirées des abonnements des habitants du quartier constituent la rémunération des opérateurs du GIE et dépassent souvent la subvention communale, comme le montre le cas du GIE CETOM de Léona (voir tableau 3).

Tableau 3 : Comparaison des sources de financement du GIE CETOM du quartier de Léona de 2000 à 2002

| Années | Total annuel des abonnements | Contribution annuelle des ménages (Fcfa) | Contribution annuelle de la municipalité |
|---------------|-------------------------------------|---|---|
| 2000 | 4 678 | 2 339 000 | 1 800 000 |
| 2001 | 4 976 | 2 448 000 | 1 800 000 |
| 2002 | 5 606 | 2 803 000 | 1 800 000 |
| Totaux | | 7 590 000 | 5 400 000 |

La portée d'un tel système est si déterminante pour la Commune de Saint-Louis que lorsque le Partenariat a décidé de se retirer du projet, elle a pris en charge la subvention mensuelle versée au GIE en la doublant à 150 000 Fcfa (près de 400 dollars canadiens). Actuellement, on compte 9 GIE CETOM dans la ville. C'est d'ailleurs cette volonté politique ainsi que les résultats positifs de ce projet qu'ont voulu magnifier les partenaires au développement en appuyant la Commune à élaborer et à mettre en œuvre un Plan Global de Nettoyement de la ville. Ce plan définit les conditions d'extension de l'expérience du projet CETOM en prévoyant créer sept autres GIE CETOM dans des quartiers non accessibles à la régie municipale tout en améliorant l'évacuation des ordures ménagères.

Tableau 4: Description territoriale des modalités du système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères dans les quartiers de Saint-Louis

| Zones | Quartiers | Nombre d'habitants (1996) | Modalités de collecte et d'évacuation |
|---------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|---|
| Langue de Barbarie | Guet Ndar, Goxumbathie, Ndar Toute | 35 850 | Collecte par Gie, évacuation à travers les dépôts sauvages (berges du fleuve) + régie municipale |
| Île | Nord et Sud | 13 711 | Régie municipale à la porte des maisons |
| Sor | Corniche/Balacoss/ Diawling/Darou | 22 209 | Auto-collecte des ménages (enfants ou talibés) ; Évacuation vers bacs ou dépôts sauvages (à des fins de remblai) + régie municipale |

| | | | |
|------------------------------------|---|--------|---|
| | Ndioloffène, Diamaguène, Léona/Hlm, Eaux- Claires/Diami nar, Médina Courses | 42 789 | Collecte par Gie, évacuation par régie municipale ; dépôts sauvages (remblai) |
| | Pikine I, II, III | 33 907 | Pas de service de collecte car projet de restructuration foncière en cours |
| Quartiers périphériques | Khor et Ngalléle | 3 050 | Pas de service de collecte, dépôts sauvages et parfois site d'évacuation à des fins de remblai |
| | Bango | 3 420 | Collecte par Gie ; Évacuation dépôts sauvages + transformation en compost mais interrompue |

3. ATOUTS ET DÉFIS DU SYSTÈME CETOM

3.1 : LES PRINCIPAUX ATOUTS

L'efficacité du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères se mesure par le fait qu'il a permis d'assurer la collecte de 60 % des ordures produites dans la ville, soit près de 105 000 m³ par an (ADC, 2002 : 8). L'analyse de la performance plurielle d'un tel système peut être décrite au moins, avec trois dimensions d'ordre socio-économique, socio-environnementale et sociopolitique.

Sur le plan socio-économique, les neuf GIE CETOM de Saint-Louis mobilisent en permanence 66 prestataires en leur offrant une opportunité d'insertion socio-économique tout en rendant service à leur communauté. La plupart de ces prestataires étaient des chômeurs résidant dans le quartier et ne disposaient pas d'un niveau de scolarité élevé. Dans le quartier de Léona par exemple, les salaires distribués ont atteint 400 000 Fcfa en 2002 (environs 1 000 dollars canadiens). Malgré la précarité de ces emplois, les prestataires ont renforcé leur signification sociale, contribuant en même temps à valoriser

le travail des «or-dur»⁸ dans le milieu des jeunes. En outre, avec les sessions de formation, les prestataires ont renforcé leur expertise d'ailleurs de plus en plus reconnue pour tout problème lié à l'assainissement (liquide et solide) du quartier.

Ce système a pu se développer grâce à un cofinancement local entre la Commune et les habitants des quartiers cibles à travers leur contribution mensuelle. Le fait que cette contribution locale ait pu dépasser la subvention communale (voir tableau 3), démontre que la situation de précarité n'explique pas toujours l'évasion fiscale, mais appelle plutôt de nouvelles modalités d'organisation misant sur l'implication des usagers dans l'arrimage de l'offre et de la demande.

On ne manquera pas de signaler l'impact structurant de la gestion partagée en termes de contribution à la dynamisation du marché local (vente de chevaux et de la nourriture, impact sur l'artisanat local concernant la construction ou la réparation des charrettes ou encore le harnachement, la promotion de métiers connexes à l'activité comme recycleurs, vendeurs de compost, palefreniers...). En outre, un tel système a favorisé l'injection sur le territoire de la ville de financements mobilisés par les partenaires au développement engagés dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, ce sera plus de 1,5 milliard de Fcfa que la Coopération belge, Enda Rup, Lvia et le Partenariat comptent investir à Saint-Louis durant les quatre années que va durer l'exécution du plan global de nettoyage (CSL, 1999).

Sur le plan socio environnemental, le système de gestion partagée permet d'expérimenter un processus d'écologie urbaine articulant récupération, transformation et valorisation des ordures ménagères. Cette valeur ajoutée se mesure dans la collecte quotidienne des ordures au pas des portes des concessions, dans la suppression des dépôts sauvages, dans l'atténuation de certaines maladies liées à l'insalubrité contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie et à la démocratisation de l'accès à un service régulier de collecte et d'évacuation des ordures ménagères au profit des quartiers défavorisés. En outre, la remise en cause de la primauté accordée à la mécanisation comme choix technique au

⁸ C'est ainsi qu'un des prestataires s'exprimait lors de nos entretiens qualifiant les ordures comme une richesse, d'où le vocable «or-dur».

profit d'une combinaison avec un système à traction équine contribue à utiliser des moyens techniques plus légers et souvent plus adaptés à la configuration et à la nature du site de ces quartiers.

Ce sont de tels résultats qui ont poussé la Commune de Saint-Louis à envisager l'extension des GIE CETOM dans les 22 quartiers de la ville d'une part, et d'autre part, à promouvoir la diffusion de cette dynamique de gestion négociée d'un secteur particulier au développement communautaire des quartiers défavorisés. Ainsi, le dispositif organisationnel a évolué avec la mise en place de comités de nettoyage et de Conseils de Quartier pour assurer la supervision opérationnelle des travaux de prestation, la communication sociale avec les habitants et enfin la médiation avec la Commune et les autres partenaires. L'approche utilisée dans la gestion des ordures ménagères est donc en phase de se diffuser pour servir de cadre de référence à la Commune de Saint-Louis pour développer une approche d'animation urbaine et de gestion du développement local.

Une telle tendance dénote la portée sociopolitique des GIE CETOM. Par exemple, la régie municipale tout comme les partenaires au développement impliquent désormais les GIE CETOM dans tout dossier lié à l'amélioration de la qualité de vie dans la ville. D'ailleurs, l'architecture institutionnelle du système CETOM démontre la pluralité d'acteurs intervenants (voir le tableau 2). Une telle tendance traduit l'émergence d'une nouvelle approche du développement passant d'une approche administrative et technique de gestion urbaine à une dynamique de gouvernance locale misant sur des pratiques de régulation soumises à une coopération conflictuelle. Non seulement, la position institutionnelle de la municipalité semble plus s'ancrer dans des fonctions d'impulsion et de coordination que celles d'exécution ou de gestion monopoliste, mais également, le service public local devient un service de proximité élargi à la participation d'autres types d'acteurs, particulièrement les habitants et les groupements socio-économiques (Niang et al, 2001). Cette perspective de gouvernance locale participe de la promotion du partenariat urbain et de la subsidiarité dans les actions de développement tout en promouvant de nouveaux critères combinant l'efficacité technique, la performance socio-économique, l'optimisation de l'environnement, «l'empowerment», le renforcement des

capacités, bref une imbrication de valeurs économiques, non marchandes et non monétaires (Granovetter, 2000 ; Lévesque et al., 2001). En outre, notons que du fait de la plus grande responsabilisation des habitants contribuant financièrement au service ainsi que des liens sociaux entretenus avec les prestataires des GIE, une autorégulation de la gestion des ordures ménagères à l'intérieur du quartier est de plus en plus constatée. Enfin, le co-financement local entre la collectivité locale et les habitants pour un accès régulier aux services de proximité et de qualité devient un enjeu de revitalisation des quartiers défavorisés. En effet, cette expérience d'entrepreneuriat durable participe de l'émergence d'un contrat social localisé : la contribution financière des ménages constitue un facteur d'apprentissage de la fiscalité locale en même temps qu'un préalable pour exiger un service public de qualité à la municipalité. En cela, l'entrepreneuriat durable apparaît comme une modalité gagnante de promotion du développement local dans les quartiers défavorisés.

L'articulation de ses trois dimensions d'ordre socio-économique, environnemental et sociopolitique permet de faire ressortir les principaux enjeux en toile de fond de la gestion partagée des ordures ménagères : la démocratisation de l'accès aux services de base réduisant la ségrégation spatiale dans la distribution des services publics, la dynamisation de l'économie locale tout en respectant les principes de développement durable, la professionnalisation des organisations communautaires à travers l'articulation entre le souci d'insertion socio-économique des jeunes sans emploi et les services rendus à la collectivité. Il faut noter que pour faire face à de tels enjeux, la gestion partagée des ordures ménagères a démontré une grande capacité d'hybridation de divers capitaux d'ordre écologique, marchand, social et humain contribuant ainsi à la promotion d'une économie enchâssée dans le social (Polanyi, 1983). En cela, un tel système se positionne comme partie prenante du mouvement d'altermondialisation, mettant l'accent sur la pluralité des principes économiques tout en réfutant du coup, la prédominance et l'autonomisation d'un marché autorégulateur tel que prôné par l'économie néoclassique. C'est l'intégration de ces externalités positives (combinant une économie plurielle d'ordre sociale, économique et écologique) qui explique que du point de vue socio-environnemental, la gestion partagée informe d'une totalité sociale. Il démontre que le

souci environnemental ne s'oppose pas aux exigences de solvabilité et implique un «empowerment» des acteurs sociaux sur les modalités de gestion et de développement de leur territoire.

Cette économie plurielle appelle un autre enjeu, à savoir une gouvernance multi acteurs regroupant les pouvoirs publics, les habitants, les groupes socio-économiques prestataires, les opérateurs privés et enfin les partenaires au développement. Elle met en relief la capacité de groupes socio-économiques à exécuter des tâches d'utilité publique, arrimant ainsi les intérêts corporatifs de leurs membres à l'intérêt général de la communauté territoriale. Un tel enjeu pose la question de l'institutionnalisation des initiatives économiques populaires ainsi que leur place dans la gestion de la vie publique locale, bref, le rôle et la place des GIE CETOM dans la construction d'alternatives territorialisées autour, notamment, des stratégies locales de développement et de gouvernance.

3.2 : LES DÉFIS MAJEURS

Des interrogations majeures subsistent toutefois autour de l'expérience de Saint-Louis. Le cycle du processus du projet, tel que prévu au départ, reste encore inachevé, du fait de l'absence du volet transformation des ordures ménagères, engendrant ainsi une perte de débouchés pour les GIE ainsi que la non maîtrise globale de la filière par la Commune. S'y ajoutent les difficultés de cette dernière à respecter ses engagements, notamment le renouvellement du matériel, la construction d'écurie et de site relais. Par exemple, l'absence de décharge municipale fait que les ordures ménagères sont simplement déplacées des quartiers vers des dépôts sauvages à la périphérie de la ville. Un tel manquement s'explique entre autres par les contraintes financières du projet liées à l'arrêt du principal bailleur (la coopération décentralisée française) ainsi que le vide institutionnel dû à la longue absence de responsable au niveau des services techniques municipaux. Heureusement que la Commune a réaffirmé son engagement et a même pu mobiliser de nouveaux partenaires (Coopération technique belge) qui se sont positionnés sur l'acquisition de matériels lourds (destinés à l'évacuation) ainsi que sur les

infrastructures structurantes (décharge municipale, construction de sites relais, transformation en plastique).

Mais, le débat actuel au sein du système CETOM tourne autour du conflit de logiques qui est en train d'entacher les relations entre la municipalité (les élus, les STM et l'ADC) et ses partenaires au développement d'une part, et les GIE de quartiers, d'autre part. Si au début, ce projet était intégré à une dynamique de développement local, il se trouve que du fait des exigences de rationalisation des dépenses publiques et des pressions de certains partenaires stratégiques, la Commune veut désormais privilégier une logique de prestation de services avec les GIE. Ainsi, elle envisage de supprimer la subvention mensuelle pour ne plus supporter leur fonctionnement ainsi que la faible solvabilité de cette activité, avec en lieu et place un paiement à la tâche, en fonction du nombre de mètre cube d'ordures collectées. Le changement de l'équipe municipale ayant initié un tel projet par une équipe d'obédience libérale (survenue avec l'alternance politique intervenue au Sénégal, à l'an 2000) a renforcé cette orientation qui n'est toutefois pas nouvelle. En effet, le fléchissement de la subvention municipale accordée aux GIE dans le budget global du nettoyage est apparu depuis le début des années 2000 (voir tableau 6).

Tableau 5 : Évolution de la part des Gie dans le budget de nettoyage de la Commune de Saint-Louis de 2001 à 2003 (Fcfa)

| Années | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|-------------|---------------|---------------|
| Régie municipale et opérateurs privés | 77 % | 81 % | 84 % |
| Subvention aux GIE | 23 % | 19 % | 16 % |
| Montant global nettoyage | 71 747 013 | 83 148 192 | 98 137 244 |
| Budget annuel de la commune | 825 966 548 | 1 163 319 643 | 1 874 616 684 |

Source : Commune de Saint-Louis

Pour les opérateurs des GIE, la logique de prestation de services et la recherche de rentabilité menacent l'orientation du projet CETOM qui a toujours misé sur la recherche de l'efficacité de la collecte des ordures ménagères ainsi que sur la construction d'un processus de développement local. Le caractère peu solvable de l'activité, les contributions irrégulières des abonnés, le montant dérisoire de la subvention mensuelle

ainsi que le non respect par la Commune de ses engagements⁹ ne participent évidemment pas à la rentabilisation de l'activité.

Il faut noter par ailleurs, que la multiplicité des partenaires dans le système CETOM accentue aussi ses contradictions: d'une part, le positionnement institutionnel entre l'Agence de Développement Communal et les services techniques municipaux créent parfois une situation de double emploi tout en rendant confus certains acteurs et actions¹⁰; d'autre part, au niveau des partenaires financiers (bailleurs et ONG), certains semblent agir pour leur propre compte, cherchant plus à démontrer la visibilité de leurs actions qu'à s'intégrer dans une dynamique de cohérence des acteurs et des actions (Niang et all., 2001).

En outre, des efforts sont attendus pour augmenter le taux de couverture des GIE qui reste encore insuffisant, avec une moyenne d'abonnement des ménages de moins de 35% dans les neuf quartiers d'intervention (voir le tableau 5). En dehors de la difficile maîtrise de la volonté contributive des populations, il reste que, dans les quartiers spontanés, les ordures ménagères sont utilisées pour le remblai tandis que les ménages situés le long du fleuve et de la mer font des berges du fleuve et de la mer, des lieux naturels de dépôts sauvages. Enfin, notons les problèmes de sécurité de travail, de précarité des emplois et des conditions de travail des opérateurs, l'absence de poubelles et de tri à domicile.

⁹ Le débat risque de s'envenimer au cours des prochaines années avec la mise en œuvre du plan global de nettoyage financé par la coopération belge qui exige la suppression de la subvention accordée aux GIE. Le collectif des GIE CETOM reproche à la Commune de chercher à amoindrir ses dépenses aux dépens de la sécurité du travail des opérateurs, et d'avoir changé de manière unilatérale, la dynamique de développement local, engagée depuis 1994.

¹⁰ Il en est ainsi dans le portage du plan global de nettoyage. Du reste, malgré leur statut clair au niveau de l'architecture institutionnelle du système, leurs différences se situent aussi au niveau de leurs approches et visions : une logique d'encadrement administratif et technique des STM versus une logique d'appui et de renforcement de l'ADC.

Tableau 6 : L'impact des Gie Cetom dans les quartiers cibles

| Quartiers | Nombre d'opérateurs | Nombre d'abonnés | Taux de couverture |
|-----------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Bango | 8 | 70 | 16% |
| Médina Courses | 4 | 100 | 24% |
| Ndioloffène | 7 | 310 | 52% |
| EauxClaires /Diaminar | 12 | 500 | 47% |
| Léona/Hlm | 8 | 420 | 52% |
| Diamaguéne | 8 | 300 | 41% |
| Guet Ndar | 6 | 224 | 26% |
| Ndar Toute | 6 | 242 | 38% |
| Goxumbathie | 7 | 300 | 11% |
| Totaux | 66 | 2 466 | Moyen : 35% |

Source : État des lieux des Gie Cetom, ADC, 2002

CONCLUSION

L'impact positif du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères a démontré que le problème de la gestion urbaine ne se limite pas seulement à des questions financières. Il intègre aussi une problématique managériale tout en interrogeant la capacité et/ou la volonté des différents acteurs, au préalable les collectivités locales urbaines, à reconstruire de manière concertée, à travers une coopération conflictuelle, de nouvelles stratégies de développement et de gouvernance. Mais ce système indique aussi le rattrapage institutionnel des initiatives innovatrices populaires qui, de plus en plus, tentent de dépasser la contestation au profit d'une adaptation transformatrice misant sur le partenariat.

Sur un autre plan, le partenariat institutionnel entre les collectivités locales et les groupes sociaux de jeunes ou de femmes autour de la gestion des services publics locaux, n'échappe pas aux risques de l'instrumentalisation. C'est le cas lorsqu'il est utilisé comme une source de légitimation sociopolitique des collectivités locales parce que se présentant plus technique que démocratique en étant peu perméable au changement

donnant l'impression d'être plus un « paternariat » qu'un partenariat (Favreau et Lévesque, 1999; Elander, 1999).

Toutefois, la portée du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères dépasse un simple marketing politique des collectivités locales. Elle répond surtout à la dynamique sociopolitique actuelle des villes ouest africaines liée à une plus grande démocratisation aussi bien de la vie publique que des modalités de production et de redistribution des richesses locales. Sous ce rapport, ce système peut participer à la reconfiguration des rapports entre institutions publiques, acteurs privés et groupes sociaux, mais aussi engendrer de nouvelles pratiques de régulation si les acteurs sociaux arrivent à se positionner par rapport aux enjeux en présence et si les collectivités locales jouent le jeu. Il indique aussi que les compromis sociétaux émergents semblent être inscrits plus dans une perspective territorialisée et se développent au coup par coup.

En réalité, l'expérience de gestion partagée des ordures ménagères informe sur le contexte du Sénégal contemporain que partagent d'ailleurs beaucoup de pays africains, à savoir un contexte ambivalent hybridant une situation de crises multiformes et une dynamique de mutations et de reconstruction des compromis sociétaux. Sous ce rapport, l'analyse sous l'angle de la lutte contre la pauvreté ne suffit plus pour saisir la portée des innovations socio-territoriales qui dépassent une simple gestion de crise pour se positionner dans la construction d'un autre projet de société.

BIBLIOGRAPHIE

- ADC et CSL. 1999. « Analyse du Profil Urbain de la ville de Saint-Louis ». *Programme de Développement Communal (1998- 2008)*, Tome I, 68p.
- ADC/ Enda Rup. 2001. *Etat des lieux des Gie Cetom dans la ville de Saint- Louis*, 20p.
- ADC. 2002. *Evaluation synthétique du projet Cetom*. 11p.
- Antoine, Ph., Ph. Bocquier, A. S. Fall, Y. M. Guissé et J. Nanitelamio. 1995. *Les familles dakaroises face à la crise*. Ifan- Orstom- Ceped; 209p.
- Bonnardel, Régine. 1992. *Saint-Louis du Sénégal: Mort ou Naissance ?* L'Harmattan, 421p.
- Burgéap, CSL et AFD. 1999. *Plan Global de nettoyage de la ville de Saint- Louis. Etude de validation et de présentation du programme*. Rapport final, 46p + annexes.
- Cissé, O. 1998. « La gestion des déchets solides municipaux : cas de Dakar », IAGU, *Séminaire atelier sur l'assainissement urbain*, Kigali/ Rwanda, 15- 18 Décembre 1998, 13p.
- CSL. 1999. *Plan Global pour le nettoyage de la ville de Saint- Louis. 1999- 2003. Ordures ménagères, marchés, voirie*. 76p + annexes.
- Diouf, M, et M.C. Diop. 1993. « Pouvoir central et pouvoir local. La crise de l'institution municipale au Sénégal », dans Sylvie J. et all (dir). *Pouvoirs et Cités d'Afrique Noire. Décentralisations en questions*, Karthala, p. 101 à 125.
- Doucouré, D. 2002. « La gestion des déchets à Dakar. 1996-2002 : Evolutions institutionnelles récentes et impact sur le financement », Atelier régional thématique *Pour une gestion partagée des déchets solides en Afrique* ; Cotonou 9-11 juillet, 16p.
- Elander. 1999. « Partenariat et Gouvernance urbaine. Un agenda pour la recherche comparative internationale ». Dans Martinot et all (dir), *Quels partenariats pour la ville ? Approches internationales*, p. 17 à 39.
- Enda Rup, 1990. *Des déchets et des hommes. Expériences urbaines de recyclage dans le Tiers Monde*, Environnement africain, 297p.
- Favreau, L, et B. Lévesque. 1999. *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*. PUQ, 230p.
- Gaye, Malick. 1996. *Villes entrepreneurs. De l'action participative à la gouvernance urbaine*. Enda Rup. Environnement africain, Études et recherches, no184- 185, 175p.
- Granovetter, M. 2000. *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*. Sociologie économique, Desclée de Brouwer, 238p.

- Guibert, J- J. 1990. « Écologie populaire urbaine et assainissement environnemental dans le Tiers Monde », Dans *Des déchets et des hommes*, 1990, p. 21 à 50.
- Guibert, J-J. 1996. *Expériences, outils et méthodes : pour un développement urbain partagé*. Enda Tiers Monde/Preceup. Séries Pratiques Urbaines.
- Iagu- Grea- Ao- Pdm. 1996. «Déchets solides en milieu urbain d’Afrique de l’Ouest et Centrale. Vers une gestion durable» *Séminaire régional Abidjan* : 14 au 16 Février, 1996.
- Lévesque, B, L. Bourque et É, Forgues. 2001. *La nouvelle sociologie économique : originalité et diversité des approches*. Paris : Desclée de Brouwer, Sociologie économique, 268p.
- Mbow, Lat- Soucabé. 1992. «Les politiques urbaines : gestion et aménagement», Dans M.C. Diop, *Sénégal. Trajectoires d’un Etat*, Codesria, p 204 à 232.
- Niang, D, S. Ndiaye et S. Kourouma. 2001. « Expérience de gestion urbaine participative à Saint- Louis (Sénégal) », *Atelier sous régional Gouvernance locale et Gestion participative des villes en Afrique de l’Ouest*. Dakar 10- 11 mai 2001 ; Enda tiers monde, Unesco, ecdpm, 28p + annexes.
- Ndiaye, S. 1997. « Mécanismes de production et de reproduction de la pauvreté en milieu urbain: conditions de vie et stratégies de survie des Saint-Louisiens face à la crise ». *Mémoire de DEA*, UGB/ Saint-Louis, 38p + annexe
- Ndiaye, S. 1998. *Gestion urbaine au niveau de la Commune de Saint- Louis*. Assises de Saint- Louis. Commune de Saint- Louis, 28p.
- O’Brien, Donal Cruise, Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf. 2002. *La construction de l’État au Sénégal*. Karthala, 230p.
- Osmont, A. 1995. *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l’ajustement*, Karthala, 309p.
- PDM/ Club du Sahel. 1997. *L’Économie locale de Saint- Louis et du delta du Fleuve Sénégal*.
- Relance des Economies locales en Afrique de l’Ouest, (résumé), 22p.
- Polanyi. K.1983. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard, 419p.
- Soumaré, Mouhamed. 1999. «Initiatives locales, développement communautaire et lutte contre la pauvreté en milieu urbain: l’exemple de Yeumbel au Sénégal». Dans Martinot et all (Dir.), *Quels partenariats pour la ville ?* Approches internationales, p. 125 à 132.

Ta Thu Thuy. 1996. (a) « Evolution des conceptions et des responsabilités en matière de gestion des déchets solides dans le contexte africain : quelles attentes et quels rôles des différents acteurs ? » dans Iagu et all, 1996. *Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Vers une gestion durable.*

Ta Thu Thuy. 1996. (b) « Gestion des déchets solides en Afrique : aspects institutionnels et financiers », (extraits, juin 1995) dans Iagu et all, 1996. *Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Vers une gestion durable.*

Wade. C. S. 1994. «Saint-Louis: la crise de sa croissance urbaine récente». *Thèse Doctorat 3^{ème} Cycle Géographie*; UGB de Saint- Louis, 282p.

Waas, Eveline, 1990. « Déchets urbains, déchets pluriels : propos introductif », dans *Des déchets et des hommes*, 1990; p. 7 à 20.